

AFFAIRE N° 35. - Contrat d'honoraires à passer avec le cabinet BOSSU pour l'étude et la surveillance des travaux de construction du groupe scolaire de CAMELIAS (FILLES).

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir approuver le contrat d'honoraires à passer avec le cabinet BOSSU pour les études et la surveillance des travaux de construction du groupe scolaire de 30 classes à CAMELIAS (FILLES).

Les crédits nécessaires sont prévus au Chapitre 903, Article 2 302-39 du Budget Primitif de 1969.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Approuvé  
Le 16 décembre 1969  
Le Maire  
M. H. Kessler  
Le Secrétaire Général  
M. Verpoison  
Le Directeur des Affaires Financières  
Ch. Verpoison